

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

**N°CT2024.5/103-1**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, vice-présidents.

Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame France BERNICHI, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Michel TEISSEDRE, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Thierry HEBBRECHT à Madame Sonia RABA, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur François VITSE à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Michel TEISSEDRE, Madame Patrice DEPRES à Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Patrick DOUET à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Vincent GIACOBBI à Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Louis POUJOL à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Régis CHARBONNIER.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Corine KOJCHEN .

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant téléransmission            | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

**N°CT2024.5/103-1**

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme intercommunal - Bilan de la concertation.**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la Région Ile-de-France ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris n°CM2017/06/23/05 du 13 juillet 2023 approuvant le schéma de cohérence territorial métropolitain ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/034 du 9 juin 2021 portant prescription de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation et arrêt des modalités de collaboration avec les communes ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2023.5/096 du 13 décembre 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi ;

**VU** le procès-verbal du conseil de maires du 20 novembre 2024 tenant lieu de conférence intercommunale des maires ;

**VU** le projet de PLUi ;

**VU** le bilan de la concertation et de la participation du public organisées autour de l'élaboration du PLUi ;

**CONSIDERANT** que, par délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/034 du 9 juin 2021 susvisée, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit l'élaboration du PLUi,

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télértransmission          | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

défini les objectifs poursuivis, les modalités de concertation et arrêté les modalités de la collaboration avec les communes ;

**CONSIDERANT** que les objectifs poursuivis s'appuient sur un travail préalable de diagnostic territorial et sur les principes qui font l'identité de GPSEA tels que le respect des spécificités communales, la solidarité territoriale, l'attractivité et le rééquilibrage économiques ou encore la promotion de la transition écologique ;

**CONSIDERANT** que le futur PLUi poursuit ainsi les objectifs suivants :

- Objectif n°1 : Améliorer le cadre de vie et intensifier l'identité paysagère ;
- Objectif n°2 : Améliorer l'attractivité du territoire ;
- Objectif n°3 : Vivre et travailler sur le territoire ;
- Objectif n°4 : Conforter l'identité nourricière du territoire ;

**CONSIDERANT** que, conformément à la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/034 du 9 juin 2021 susvisée, la concertation avec le public s'est organisée tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition d'un dossier du projet de PLUi complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure à la Direction de l'aménagement et des mobilités, dans les locaux de GPSEA, Europarc, 39 rue Auguste Perret à Créteil ;
- La création d'une adresse e-mail dédiée permettant au public d'adresser ses observations relatives à l'élaboration du projet de PLUi, le public ayant également pu adresser ses observations par écrit à Monsieur le Président de GPSEA ;
- La mise à disposition d'un cahier destiné à recevoir les observations du public à la Direction de l'aménagement et des mobilités, dans les locaux de GPSEA, Europarc, 39 rue Auguste Perret à Créteil et dans chacune des mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- La création d'une page Internet dédiée sur le site de GPSEA, éventuellement relayée sur les sites Internet des communes permettant de diffuser des informations régulières concernant l'avancement du PLUi, d'avoir accès au calendrier et aux documents validés des différentes étapes de la procédure ;
- La parution d'articles dans les journaux communaux informant de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration ;
- La tenue de quatre réunions publiques à l'échelle du territoire : une réunion publique de lancement de la concertation, une sur les orientations du PADD et deux sur la traduction réglementaire du document ;
- La mise à disposition de panneaux d'exposition et de plaquettes d'information à GPSEA et dans les communes membres ;

**CONSIDERANT** que le public a pu apporter ses contributions et ses remarques lors des réunions publiques organisées ou sur les registres papier, par e-mail ou par courrier tout

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

au long de la procédure ;

**CONSIDERANT** ainsi que plus de 21 contributions du public ont été recueillies par e-mails, courriers et sur les registres ; que les évènements organisés durant la concertation ont rassemblé au total 155 participants ;

**CONSIDERANT** que divers sujets ont été abordés par les citoyens durant la concertation entourant l'élaboration du PLUi de GPSEA, portant notamment sur les enjeux de transition énergétique, les mobilités, l'habitat et le logement, et plus généralement sur la protection de l'environnement ; que les observations émises par le public et les réponses apportées par GPSEA sont consignées dans le bilan de la concertation, qu'il convient désormais de tirer ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 NOVEMBRE 2024,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **TIRE** le bilan, ci-annexé, de la concertation portant sur l'élaboration du PLUi.

**ARTICLE 2** : **DIT** que le bilan de la concertation du public sera joint au dossier soumis à enquête publique.

**ARTICLE 3** : **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de GPSEA, 14 rue le Corbusier à Créteil, ainsi que dans les mairies des seize communes membres et sera, en outre, publiée sur le site Internet de GPSEA ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)).

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le Président,



| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

Signé  
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 DÉCEMBRE 2024**

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 05/12/24                                |
| Accusé réception le                    | 05/12/24                                |
| Numéro de l'acte                       | CT2024.5/103-1                          |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20241204-lmc161011-DE-1-1 |